

3) Mesures prévues pour 1992-93

- Trois territoires seront consacrés à des nouvelles réserves écologiques en 1993.
- On annoncera 21 nouvelles régions naturelles.
- L'Alberta entérinera sa participation au Programme des rivières du patrimoine canadien.
- Le ministère de la Forêt, des Terres et de la Faune étudiera la création d'une zone faunique boréale.

Progrès réalisés par le gouvernement de la Saskatchewan

1) Nouvelles zones

- Une nouvelle réserve écologique a été créée à Qu'Appelle Coulee.

2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- Une étude provinciale complète est en cours sur les zones protégées et elle devrait permettre d'évaluer tous les types de zones protégées et de terres protégées (elle devrait être terminée en 1994).
- La stratégie de mise en oeuvre du plan du réseau de parcs est en cours de préparation et elle fournira l'échéancier pour d'autres études et pour la mise en oeuvre du plan du réseau.
- La loi modifiant la Loi sur les parcs de 1992 a été étudiée en seconde lecture au parlement de Saskatchewan.
- La nomination de la rivière Churchill au titre de rivière du patrimoine canadien a été déposée en juin 1992.
- Le centre de données sur la conservation de la nature de Saskatchewan a ouvert ses portes en février 1992 afin d'aider à l'étude des zones protégées et à la mise en oeuvre du plan du réseau de parcs.

3) Mesures prévues pour 1992-93

- Le parc faunique provincial d'Athabaska Sand Dunes, le parc faunique provincial de Wildcat Hill et la zone protégée de Brockelbank Hill seront créés. Ces nouvelles zones avec les ajouts de nouveaux territoires aux parcs déjà existants